

Enchères publiques tenues le jeudi 27 novembre 2025 à 14h00, rue Oscar-Huguenin 37, Boudry

Conditions des enchères :

- Il s'agit de la vente de :
 - Voir liste
- La vente aura lieu conformément à la Loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite (LP).
- Les lots seront adjugés **après trois criées** au plus offrant et dernier enchérisseur.
- Les surenchères seront

• <u>SURENCHERES MINIMALES</u>			
•			
•	Fr. 1.--		jusqu' à Fr. 50.—
•			
•	Fr. 5	de Fr. 50.--	à Fr. 100.—
•			
•	Fr. 10.--	de Fr. 100.--	à Fr. 200.—
•			
•	Fr. 50.--	de Fr. 500.--	à Fr. 1.000.—
•			
•	Fr. 100.--	au dessus de Fr. 1.000.--	

Le paiement au comptant est exigé (chèques et cartes de crédit non acceptés).

- Il ne sera délivré aucune garantie de la part de l'office des poursuites.
- Les objets ne seront ni repris ni échangés
- Aucune réclamation ne pourra être prise en considération après la vente; en cas de contestation au moment de l'adjudication, l'objet sera immédiatement remis en vente
- Les amateurs sont priés de miser à haute voix et de donner leur nom.
- Les lots seront payés et enlevés à la fin de la vente.

Office des poursuites / Office des faillites